

Article L1226-4 du Code du travail - Inaptitude

Date de mise à jour : 20 Avril 2023

Notre analyse

Lorsqu'un salarié fait l'objet d'un avis d'inaptitude, l'employeur dispose d'un délai d'un mois à compter de la délivrance de cet avis pour le reclasser, ou à défaut, le licencier. A l'expiration de ce délai, si le salarié n'est pas reclassé ou licencié, l'employeur doit reprendre le versement de son salaire antérieur à la suspension de son contrat de travail.

Si le salarié est licencié, celui-ci est dispensé d'exécuter son préavis et le contrat est rompu à la date de notification du licenciement. Néanmoins, le préavis est pris en compte dans le calcul de l'indemnité de licenciement. L'inexécution du préavis ne donne pas lieu au versement d'une indemnité compensatrice.

Article L1226-4 du Code du travail - Inaptitude

Lorsque, à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la date de l'examen médical de reprise du travail, le salarié déclaré inapte n'est pas reclassé dans l'entreprise ou s'il n'est pas licencié, l'employeur lui verse, dès l'expiration de ce délai, le salaire correspondant à l'emploi que celui-ci occupait avant la suspension de son contrat de travail.

Ces dispositions s'appliquent également en cas d'inaptitude à tout emploi dans l'entreprise constatée par le médecin du travail.

En cas de licenciement, le préavis n'est pas exécuté et le contrat de travail est rompu à la date de notification du licenciement. Le préavis est néanmoins pris en compte pour le calcul de l'indemnité mentionnée à l'article L. 1234-9. Par dérogation à l'article L. 1234-5, l'inexécution du préavis ne donne pas lieu au versement d'une indemnité compensatrice.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Pas de consultation obligatoire du CSE en cas de dispense de reclassement

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Inaptitude, mention de danger immédiat et rupture du contrat de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Possibilité de rupture conventionnelle en cas d'inaptitude

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelle est la démarche à effectuer lorsqu'un collaborateur est inapte ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Reclassement d'un salarié inapte : obligation de loyauté

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)